



GUIDE des pratiques écoresponsables



dans les TRANSPORTS 🚗



INTRODUCTION	3
1 - LES ÉCODÉPLACEMENTS (le transport alternatif)	4
2 - LES ÉCOACHATS	8
3 - L'ÉCOCONDUITE	12
4 - L'ÉCOTOURISME	17
5 - L'ÉCOÉLIMINATION	18
CONCLUSION	27
RÉFÉRENCES	28
AIDE-MÉMOIRE DES ÉCOGESTES	29

Coordination : Service de la vie communautaire, de la culture et des communications de la Ville de Laval

Rédaction : Service de l'environnement de la Ville de Laval

Photographie de la couverture : Sylvain Majeau

Photographie : Ville de Laval, Luc Doyon, Vincent Girard, Sylvain Majeau, Pépé

Conception graphique et réalisation : Znsb Communication visuelle

Les renseignements contenus dans ce guide sont publiés sous réserve de modifications. Ils sont conformes aux services et à la réglementation en vigueur au moment de l'impression de ce document.

Ville de Laval

☎ 311 ou 450 978-8000

www.ville.laval.qc.ca

Comptoir multiservice

1333, boulevard Chomedey

Imprimé sur papier recyclé

LOGO
FSC



INTRODUCTION



Les autoroutes québécoises sont de plus en plus achalandées et empruntées par des véhicules de tout genre. Les chiffres parlent :

- Depuis 1990, les gaz à effet de serre (GES) liés au transport au Québec ont augmenté de près de 15 %.
- À l'heure actuelle dans notre province, près de 40 % des émissions proviennent du secteur des transports.
- À Laval, selon une analyse effectuée en 2007, les émissions relatives aux transports frôlent 63 %. Sachant que ces émissions contribuent directement au phénomène des changements climatiques, on qualifie cette situation de très préoccupante.

Les véhicules personnels ne disparaîtront jamais complètement de notre paysage urbain, mais la situation peut être améliorée. Il existe plusieurs façons d'agir de manière écoresponsable au quotidien et le guide qui suit contient plusieurs astuces et idées permettant d'arriver à cette fin.





LES ÉCODÉPLACEMENTS

1) Le transport actif

Le transport actif fait référence à toute forme de transport où l'énergie est fournie par l'être humain. Les plus connus sont la marche, le vélo et le patin à roulettes. S'ils gagnaient en popularité au sein de notre population, certaines grandes problématiques liées à la santé, la sécurité et l'environnement seraient susceptibles de disparaître.



SES AVANTAGES :

 Selon une étude de CAA Québec (2008), le propriétaire d'une voiture débourse près de 10 000 \$ annuellement pour cette dernière. Le cycliste, pour sa part, réussira à se munir d'une bonne monture et des accessoires nécessaires pour moins du dixième du prix. Même combiné au transport en commun par temps froid, le vélo constitue une option très économique.

 Le vélo serait le moyen de transport le plus rapide pour des distances de moins de 5 km. À Laval, le réseau cyclable relie plus d'une trentaine de berges et de parcs sur le territoire. Une carte détaillée sur laquelle sont présentées toutes les destinations d'intérêt est disponible au Comptoir multiservice situé au 1333, boulevard Chomedey ou sur le portail Internet de la Ville de Laval.

 Faire du vélo est une bonne façon de garder la forme. L'utiliser comme moyen de transport pour aller travailler, c'est faire une pierre deux coups : on fait de l'exercice tous les jours sans que cela ne nuise à notre emploi du temps. De plus, en terminant une journée de travail, faire du vélo est un bon moyen de se libérer des tensions et du stress accumulés.

Le vélo électrique

Parce qu'il est équipé d'une batterie rechargeable qui offre une assistance, le vélo électrique constitue une excellente option pour les plus longues distances. Il peut atteindre une vitesse de 30 km/h sans effort et est complètement écologique. Ses particularités varient d'un modèle à l'autre :

Vitesse moyenne : 25 km/h

Autonomie de moteur : 40 km

Puissance du moteur : 250 watts

Temps de recharge : entre 2 h et 5 h

Pour plus d'informations, consultez le site Internet suivant : www.velobranche.com/ 



Dans les faits...

Selon les chiffres de Santé Canada (2008), près de 60 % des Canadiens ne sont pas assez actifs. Un exercice modéré, tel que la marche ou le vélo pour se rendre au travail, suffirait pour réduire les risques de décès prématuré, d'obésité et d'hypertension artérielle.

Pour des informations d'ordre général concernant les déplacements à vélo, consultez le site Internet de Vélo Québec : www.velo.qc.ca.



2) Le transport collectif

Le transport en commun

Le transport en commun permet l'accueil simultané de plusieurs personnes au sein d'un même véhicule. Économique, rapide, écologique et sécuritaire, il connaît un essor important depuis la hausse des coûts de l'essence et du niveau de conscience environnementale populaire.

À Laval, des réseaux d'autobus, de train et de métro sont à la disposition de la population. Des stationnements incitatifs sont disponibles pour les utilisateurs qui ne résident pas à proximité des stations de transport en commun.

Pour connaître les horaires, les trajets et les tarifs du transport en commun sur le territoire lavallois, découvrir les emplacements des stationnements incitatifs ou formuler une requête, consultez les sites Internet suivants : www.amt.qc.ca et www.stl.qc.ca.



SES AVANTAGES :



Le transport en commun permet de réduire le stress lié aux déplacements quotidiens en voiture. De plus, il permet à son utilisateur de s'adonner à des activités de détente telle que la lecture lors de ses déplacements.



Un autobus remplace 40 voitures et réduit de 175 tonnes l'émission de gaz à effet de serre par année (STL, 2009).



Puisqu'ils bénéficient souvent d'une voie réservée, les autobus circulent plus rapidement que les voitures. Le métro et le train, dont l'allure n'est pas influencée par la circulation routière, sont également des moyens très rapides de se déplacer.



LES ÉCODÉPLACEMENTS

Le petit extra

En période estivale, lorsque Environnement Canada émettra un avis de smog en raison d'une mauvaise qualité de l'air, la STL offrira le passage à 1\$. Mais notez que même à plein tarif, l'utilisation du transport en commun est beaucoup plus économique que l'auto.

www.stl.laval.qc.ca



L'autopartage

Connu ici sous le nom de Communauto, l'autopartage gagne en popularité en Amérique du Nord comme en Europe. En s'abonnant pour un minimum d'un an, les utilisateurs de Communauto ont accès à un parc d'automobiles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Les voitures, disponibles dans des stationnements réservés à cette fin, peuvent être louées à l'heure ou à la journée. Les kilomètres parcourus sont inscrits sur un coupon de bord. À la fin du mois, une facture détaillée est envoyée à l'utilisateur. À ce jour, les villes québécoises qui comptent des stationnements Communauto sont : Laval, Montréal, Gatineau, Québec, Sherbrooke, Longueuil et St-Lambert.

Pour connaître l'emplacement des stationnements Communauto ou pour avoir de l'information sur le programme, consultez le site Internet : www.communauto.com



SES AVANTAGES :



L'autopartage dégage son usager des frais liés à l'achat d'un véhicule, ainsi que de la responsabilité de son entretien. Même pour un usage régulier, ce service permet d'économiser 45 % des coûts par rapport à l'usage d'un véhicule privé.



L'autopartage maximise l'utilisation de chaque voiture, ce qui réduit le nombre de véhicules sur les routes et ainsi, la congestion routière.



Le covoiturage

Le covoiturage est une pratique bien connue qui a fait ses preuves au fil du temps. Au Québec, certaines entreprises se dotent de leur propre programme de covoiturage, pour faciliter le regroupement d'employés souhaitant partager leurs frais de déplacement.

La Société de transport de Laval rend accessible sur son site Internet l'outil «Réseau de covoiturage». L'inscription est gratuite et les recherches sont effectuées par ville et par itinéraire. www.stl.covoiture.ca/

Pour des voyages de plus longue distance, il existe le service Allo stop. Consultez son site Internet pour en connaître les détails : www.allostop.com

Dans les faits...

Selon des statistiques, une personne qui fait du covoiturage quotidiennement économise au minimum 2 500 \$ par année tout en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre de 1,8 tonne de CO₂ pour la même période (Réseau de covoiturage, 2009).

Pour calculer les émissions liées à vos déplacements, rendez-vous sur le site du Réseau de covoiturage au www.covoiturage.ca/Calculateur-fr.html

SES AVANTAGES :



Le covoiturage permet de profiter du confort d'une voiture, tout en évitant le stress du volant.



En fixant les heures d'arrivée et de départ, le covoiturage assure une plus grande ponctualité au travail. De plus, des voies réservées à Laval, Montréal, sur la Rive-Sud et sur la Rive-Nord permettent aux adeptes du covoiturage d'éviter les bouchons de circulation.



Outre les avantages qu'il offre à ses utilisateurs, le covoiturage contribue à réduire la congestion routière et donne un bon coup de pouce à l'environnement. En effet, il permet de diminuer considérablement (jusqu'à 50%) les coûts d'utilisation de l'automobile et l'empreinte écologique* liée aux déplacements.

*Une empreinte écologique est la portion de terre vivante nécessaire à l'homme pour se nourrir, se loger, se déplacer et absorber les déchets qu'il produit (incluant le gaz carbonique). L'empreinte écologique du Québec est évaluée à 6 hectares par personne. Cela équivaut à **129 fois** la grandeur moyenne d'un terrain résidentiel lavallois de 5 000 pieds carrés (465 m²). La capacité de la Terre pour soutenir la vie humaine est de 1,8 hectares par personne. www.myfootprint.org

Le petit extra

Certains gouvernements encouragent le covoiturage au moyen de crédits fiscaux, de stationnements gratuits et de voies d'autoroute réservées. Pour plus d'information sur ces ressources, il suffit de se rendre sur le site du ministère des Transports du Québec : www.mtq.gouv.qc.ca



LES ÉCOACHATS

La voiture

La taille du véhicule

- ☐ Un véhicule compact réduit la consommation de carburant et certains autres coûts d'entretien.
- ☐ Louez un véhicule de plus grande taille pour les besoins ponctuels tels que les vacances ou le transport de matériaux permet d'économiser au quotidien.



La cote de consommation

- ☐ Avant de faire l'achat d'un véhicule, consultez la base de données mise sur pied par l'Office de l'efficacité énergétique, qui classe les véhicules selon leur consommation de carburant : <http://oeenrcan.gc.ca>
- ☐ Le véhicule hybride, qui est muni d'un moteur à essence ainsi que d'un moteur électrique, constitue une excellente option. Sa consommation étant inférieure aux véhicules traditionnels, il produit moins de gaz à effet de serre et d'agents polluants.
- ☐ Pour les consommateurs dont le prix du véhicule hybride constitue un obstacle à l'achat, il existe une gamme de voitures traditionnelles moins chères et ayant un bon rendement énergétique.

Consultez Auto 123 et Cyberpresse, qui publient des informations sur les véhicules écologiques :

www.auto123.com/fr/actualites/chroniques-vertes

<http://monvolant.cyberpresse.ca/dossiers/auto-ecolo/>





Le type de carburant

Avec son projet de loi C-33, le gouvernement prévoit réglementer la teneur en biocarburant des combustibles. Dès 2010, il exigera une teneur en carburant renouvelable de 5 % pour l'essence et de 2 % pour le diesel et le mazout d'ici 2012. Les biocarburants sont produits à partir de ressources renouvelables (plantes, déchets organiques, etc.) et peuvent remplacer les carburants d'origine fossile (pétrole, gaz). Ils sont non toxiques et biodégradables, en plus de produire moins d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

D'ici là, le consommateur peut toutefois orienter ses choix en fonction de quelques principes :

- ☐ Bien qu'ils émettent moins de dioxyde de carbone (CO_2) que les véhicules à essence, les véhicules au diesel produisent plus d'agents polluants nocifs pour la santé. Toutefois, des normes antipollution plus sévères sont récemment entrées en vigueur aux États-Unis. Il est recommandé d'attendre que ces normes soient appliquées au Canada avant de faire l'achat d'un modèle diesel.
- ☐ Évitez l'essence à indice d'octane élevé, qui contient plus de substances nocives et dont la production nécessite beaucoup d'énergie.
- ☐ Certaines pétrolières offrent déjà un pourcentage d'éthanol dans leur essence, et ce, sans surcoût. En attendant la réglementation fédérale, elles peuvent constituer une bonne option.





LES ÉCOACHATS

Dans les faits...

La Société de transport de Laval (STL) utilise une concentration de biodiesel de l'ordre de 5% dans le carburant utilisé pour sa flotte d'autobus. Il s'agit d'un mélange de diesel pétrolier et de biodiesel.



La boîte de vitesse

- ☐ Lorsque conduit adéquatement, un véhicule manuel permet des économies de carburant de 5% à 10%, par rapport à un véhicule à transmission automatique. Ce gain est généralement plus important pour les voitures à quatre cylindres.
- ☐ Le tachymètre est un outil qui indique le régime du moteur. Le conducteur se sert des indications qu'il lui fournit pour changer de rapport de boîte de vitesses au moment le plus opportun. Ces données lui évitent de mettre le moteur en sous ou sur-régime. Le sur-régime est visualisé par une zone peinte en rouge.



La puissance du moteur

Tout comme pour la taille du véhicule, il importe d'effectuer son choix en fonction de ses besoins réels et non ponctuels.

- ☐ Optez pour un véhicule moins cylindré, dont le prix et la consommation sont moins élevés.
- ☐ Optez pour un véhicule puissant uniquement si vous devez tirer de lourdes charges régulièrement.

Dans les faits...

L'utilisation des quatre roues motrices sur un véhicule accroît la consommation de carburant de 5% à 10% par rapport aux véhicules à deux roues motrices.



Les options

- Les options et les accessoires d'une voiture ajoutent du poids, augmentent la résistance ou exigent de la puissance supplémentaire, ce qui augmente la consommation de carburant. Ceci est également valable pour les rétroviseurs et les sièges chauffants, les vitres électriques, les démarreurs à distance et les systèmes de climatisation.
- En contrepartie, le verre teinté, qui bloque partiellement la chaleur entrant par les fenêtres du véhicule, contribue à diminuer l'utilisation du climatiseur et économise ainsi du carburant. Ce dernier peut être installé sur presque n'importe quel type de véhicule, neuf ou d'occasion.





L'ÉCOCONDUITE

En plus de conduire moins souvent et de faire le choix d'un véhicule plus vert, il importe d'adopter une conduite écologique. Certaines études ont démontré que l'écoconduite pouvait engendrer des économies d'essence de 24 % (Vision Durable, 2008). Cette pratique, aujourd'hui très populaire en Europe, est même devenue obligatoire dans certains pays.

La planification des déplacements

- ☐ Demeurez à proximité du travail afin de réduire les déplacements qui y sont associés. Même si elle peut paraître simpliste, cette solution découle du principe environnemental de base qu'est la *réduction à la source*.
- ☐ Afin de limiter la durée du déplacement lié au travail et le temps passé dans les bouchons de circulation, évitez les heures de pointe en décalant votre horaire.
- ☐ Optimisez vos déplacements en faisant les courses au même endroit ou en traçant votre itinéraire avant de quitter.



La conduite en douceur



Contrairement à certaines croyances et pratiques observées, la conduite agressive dans la circulation urbaine économise très peu de temps. De plus, elle augmente de façon considérable la consommation de carburant, en plus d'user les freins et le moteur de façon prématurée.

- ☐ Suivez les limites de vitesse et le code de sécurité routière, afin d'éviter les contraventions et les accidents, en plus d'économiser l'essence.
- ☐ Évitez les départs et les arrêts brusques; en plus d'être dangereux et désagréables pour les passagers, ils engendrent un important gaspillage de carburant et une usure prématurée des freins.
- ☐ En conduite manuelle, passez aux vitesses supérieures rapidement. C'est à ce moment que le moteur est le plus efficace et qu'il consomme le moins de carburant. En contrepartie, il est important de rétrograder quand cela s'y prête. Ceci évitera au moteur de forcer inutilement.





Dans les faits...

Selon certaines études réalisées, la conduite agressive (départs précipités aux feux de circulation, arrêts brusques) diminue la durée de déplacement de 4%, alors qu'elle augmente la consommation de carburant de 37% (Zetika, 2009). Ces faits démontrent bien qu'en plus d'être dangereuse, la conduite agressive est loin d'être efficace.

La marche au ralenti

La marche au ralenti est l'action de laisser tourner le moteur de son véhicule lorsque ce dernier est immobilisé. Elle provoque une pollution inutile qui contribue à la dégradation de la qualité de l'air, au phénomène de smog et aux changements climatiques. Plusieurs croient à tort que la marche au ralenti prévient l'usure prématurée du véhicule. Elle contribue, au contraire, à contaminer l'huile du moteur, ce qui endommage les composantes de ce dernier.



- Munissez-vous d'un chauffe-bloc qui aide le moteur à démarrer plus facilement et à atteindre sa température opérationnelle plus vite, tout en réduisant les émissions de gaz liées au démarrage d'un moteur froid.
- Évitez l'utilisation du démarreur à distance. Un moteur n'a pas besoin de tourner plus de 30 secondes avant son départ. Passé ce laps de temps, la marche au ralenti ne fait qu'accroître les émissions de gaz à effet de serre.





Coupez les moteurs!

Depuis quelques années, la Ville de Laval, avec sa campagne «Coupez les moteurs» sensibilise les citoyens contre la marche au ralenti.

Coupez les moteurs vise à convaincre les automobilistes d'éteindre leur véhicule lorsqu'ils sont immobilisés plus de 10 secondes.



Dans les faits...

Un moteur qui tourne au ralenti 10 minutes tous les jours produit environ un quart de tonne de CO₂ chaque année, soit l'équivalent des émissions produites par un véhicule qui parcourt 1 500 km (Ressource Canada, 2008). Cette distance équivaut environ à un aller-retour Laval-New York.

L'entretien du véhicule

En maintenant votre véhicule en bon état, vous économisez carburant et argent, en plus de réduire vos coûts d'entretien à long terme et les émissions de gaz d'échappement. Un véhicule bien entretenu est aussi plus fiable et conserve une valeur de revente plus élevée.





Dans les faits...

Selon une étude réalisée au Canada, plus de deux tiers des véhicules personnels canadiens ont un ou plusieurs pneus insuffisamment gonflés. Non seulement cette négligence constitue un risque pour la sécurité des automobilistes, mais elle accroît la consommation inutile de carburant et les dépenses liées au remplacement des pneus. Un seul pneu sous-gonflé de 8 lbs/po² (56 kPa) peut accroître de 4 % la consommation de carburant d'un véhicule, sans compter que sa durée de vie peut être réduite de 15 000 kilomètres.

(Ressources Naturelles Canada, 2009)



- ☐ Un véhicule non balancé et dont les roues sont mal alignées consomme plus de carburant. Un parallélisme et un équilibrage des roues permettent à la voiture de rouler sans forcer.
- ☐ Un filtre à air bouché peut augmenter de 10 % la consommation de carburant d'un véhicule (Ressources Naturelles Canada, 2009).
- ☐ Les freins ne sont pas à négliger. S'ils collent ou frottent, ils peuvent augmenter de 40 % la consommation d'essence du véhicule en lui imposant une résistance qui fait forcer le moteur.
- ☐ Les systèmes de refroidissement et d'allumage, la transmission et le dispositif d'antipollution peuvent également engendrer de grandes pertes énergétiques lorsqu'ils sont en mauvais état.
- ☐ Les huiles à moteur qui portent la mention « économise l'énergie » aident à réduire la consommation de carburant, particulièrement lors des démarrages à froid.
- ☐ Tous les véhicules sont aujourd'hui munis d'un détecteur d'oxygène. Ce dernier a pour fonction de doser adéquatement l'air et l'essence lors de la combustion. S'il est défectueux et que l'ordinateur augmente la proportion d'essence par rapport à l'air, cela entraîne une augmentation de la consommation de carburant... et donc d'émissions de GES!





L'ÉCOCONDUITE



Dans les faits...

Un véhicule bien entretenu consomme en moyenne 10% moins d'essence et rejette 20 fois moins de substances polluantes qu'un véhicule dont l'entretien n'est pas régulier (AQLPA, 2009).

L'aérodynamisme

Pour maximiser l'aérodynamisme d'un véhicule et permettre des économies de carburant, enlevez les porte-bagages et les supports à skis ou à vélo lorsqu'ils sont inutilisés.



La climatisation

L'utilisation du système de climatisation engendre une consommation de carburant importante. À cause de la charge additionnelle imposée au moteur, cette hausse énergétique est de 20%.

- ☐ Un bon système de ventilation combiné à l'ouverture des fenêtres constitue une excellente façon de réduire l'usage du climatiseur.
- ☐ Réservez la climatisation pour la conduite sur les voies rapides.





Le thème de la pollution liée au transport routier est souvent abordé, mais on parle peu de la pollution produite par l'industrie aérienne. Elle est pourtant digne de mention. Globalement, l'aviation est responsable de plus de 4% des émissions de GES d'origine humaine. Certains scénarios évoquent même qu'elle atteindra 25% d'ici 2030 (*Le Devoir*, 2006).

- La vidéoconférence, puisqu'elle permet aux individus de discuter et même de se voir, est une bonne pratique à implanter au sein d'une entreprise. S'apparentant au « face à face », elle permet l'évitement de quelques aller-retour et donc de quantités notables d'émissions de GES.



- Lorsque cela est possible, pour les déplacements de longue distance, optez pour le train. Ce dernier émet 19 fois moins de GES que l'avion.



- Acheter des crédits de carbone pour compenser les émissions engendrées par ses déplacements en avion peut être une façon de faire sa part. Certaines compagnies d'aviation encouragent même leurs clients à le faire. C'est le cas notamment d'Air Canada et d'Air Transat.

Dans les faits...

Le déplacement en avion émet en moyenne 140 grammes de dioxyde de carbone par passager et par kilomètre alors que la voiture en émet en moyenne 100 grammes. Les avions émettent également d'autres gaz nocifs pour l'environnement (ex.: oxyde d'azote) et des vapeurs d'eau qui, émises à haute altitude, amplifient le phénomène de réchauffement climatique (*Nouvel observateur*, 2007).

Les crédits de carbone

Même en faisant des efforts pour les réduire, certains déplacements en voiture ou en avion demeurent inévitables. En vue de compenser les émissions qui en émanent, il est possible d'acheter des crédits de carbone. Leur prix varie en fonction de la distance parcourue et du mode de transport utilisé. Les organismes qui vendent ces crédits investissent les sommes perçues dans des projets d'énergie renouvelable ou d'efficacité énergétique, ou encore dans la plantation d'arbres.

Il est possible de se procurer des crédits de carbone auprès des fournisseurs suivants :

Planetair : <http://planetair.ca> ☞

Atmosfair : www.atmosfair.de ☞

Climate Friendly : <http://climatefriendly.com> ☞

Climate trust : www.climatetrust.org ☞

Myclimate : www.myclimate.org ☞

Notez toutefois qu'aucune norme ou certification gouvernementale ne régit ces organismes.



L'ÉCOÉLIMINATION

Si le choix d'une voiture et ses composantes est important, la question de l'élimination n'est pas non plus à négliger.

La voiture

Même s'ils ont été entretenus adéquatement, les véhicules âgés sont parmi les plus polluants. Les programmes volontaires de mise à la ferraille des véhicules visent à améliorer la qualité de l'air et contribuent à réduire les émissions de GES en retirant de façon définitive ces véhicules de nos routes.

Avec son programme Faites de l'air, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) permet aux citoyens de se départir de leur véhicule âgé de plus de 10 ans.

Parmi les mesures incitatives proposées par le programme, on retrouve notamment des laissez-passer pour les transports collectifs, des reçus pour fins d'impôts et des montants en argent. Les détails du programme sont disponibles sur les sites Internet suivants :

www.aqlpa.com

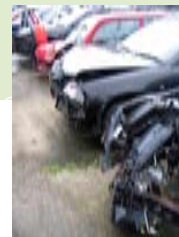
www.ec.gc.ca



Dans les faits...

Au Québec, les voitures mises au rancart sont recyclées à 66%. Les pièces récupérées sont réutilisées pour effectuer des réparations sur d'autres véhicules.

Les matières résiduelles (34%) sont compressées et servent de matériaux de recouvrement dans les sites d'enfouissement.



Les huiles à moteur et filtres

Les huiles usées ne doivent être jetées ni aux ordures ni dans les égouts, car elles sont nocives pour la santé humaine et pour l'environnement. À Laval, voici les endroits qui les acceptent gratuitement :

► Tous les Canadian Tire

- ◉ 1450, boulevard Le Corbusier, Chomedey, 450 682-9922
- ◉ 500, autoroute Chomedey, Sainte-Dorothée, 450 969-4141
- ◉ 4975, boulevard Robert-Bourassa, Vimont, 450 669-3503
- ◉ 544, boulevard Curé-Labelle, Fabreville, 450 963-8686



Les pneus

L'interdiction d'enfouir ou d'incinérer les pneus est en vigueur depuis 2000. Ces derniers doivent être recyclés et servent à la production de sous-tapis commerciaux ou acoustiques, de tapis d'animaux (utilisés dans les étables), de pneus remoulés, de garde-boue, de bases pour panneaux de signalisation et autres.

Plus de 300 établissements lavallois de vente de pneus neufs, d'occasion, réchappés ou remoulés ayant un lien direct avec le consommateur et munis d'équipement pour le déjantage et la pose de pneus les reprennent GRATUITEMENT. Toutefois, certains garagistes peuvent les refuser ou encore exiger des frais. Il est alors recommandé d'aller chez un autre commerçant.

Recyc-Québec: 514 351-7835
www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/ 

Les batteries d'automobiles

Les batteries à éliminer se multiplient à grande vitesse et plusieurs des éléments qui les composent constituent un danger pour l'environnement et la santé humaine. C'est précisément pour ces raisons qu'il est si important d'en faire une bonne gestion. À Laval, voici les endroits qui les récupèrent :

► Tous les Canadian Tire

- ◉ 1450, boulevard Le Corbusier, Chomedey, 450 682-9922
- ◉ 500, autoroute Chomedey, Sainte-Dorothée, 450 969-4141
- ◉ 4975, boulevard Robert-Bourassa, Vimont, 450 669-3503
- ◉ 544, boulevard Curé-Labelle, Fabreville, 450 963-8686

Vous devez absolument apporter les batteries d'automobiles au comptoir du service des pièces d'autos, entre 8 h et 21 h, du lundi au vendredi.





L'ÉCOÉLIMINATION

► Tous les Wal-Mart

- ◉ 1660, boulevard Le Corbusier, Chomedey, 450 681-1126
- ◉ 700, autoroute Chomedey, Sainte-Dorothée, 450 969-3226
- ◉ 5205, boulevard de Val-des-Brises, Duvernay, 450 661-7447

Toutes les batteries d'automobiles sont acceptées, mais une remise de 10 \$ est offerte uniquement pour les batteries qui ont été achetées chez Wal-Mart.

► Société nationale des ferrailles (SNF)

- ◉ 2185, montée Masson, Duvernay, 450 661-8017

► Met Recy ltée

- ◉ 2975, boulevard Industriel, Chomedey, 450 668-6008

► Batteries Experts

- ◉ 1860, boulevard Curé-Labelle, Chomedey, 450 688-7453



CONCLUSION

L'idéal pour réduire son empreinte écologique (voir la définition à la page 7) est d'éviter autant que possible les déplacements en voiture. Par contre, la réalité de chaque individu ne le permet pas toujours. Dans ce cas, combinée au transport collectif ou au transport actif, l'utilisation de la voiture peut s'avérer une pratique moins néfaste pour l'environnement.

Lors de l'achat d'un véhicule, des critères sont également à considérer afin de minimiser son impact sur l'environnement et la santé humaine. C'est le cas de sa taille, sa puissance et de ses options. Enfin, il importe de bien entretenir son véhicule et d'opter pour une conduite sécuritaire, calme et préventive.

Un changement d'habitudes commence par une prise de conscience. Voilà pourquoi il importe de garder en tête que chaque action compte, du petit geste ponctuel à l'engagement à long terme. Nous pouvons changer le cours des choses, commençons dès aujourd'hui.

Dans les faits...

Canadian Tire recueille les batteries pour les acheminer à des entreprises qui les recyclent.

Elles réutilisent les batteries dans la construction de nouveaux produits, dans une proportion qui frôle 100%. Toutes les composantes sont réutilisées : le plastique, l'acide sulfurique et les plaques de plomb. C'est précisément pour ces raisons qu'il est si important d'en faire une bonne gestion.

RÉFÉRENCES

AQLPA. *Programme de mise à la ferraille*. Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique. [www.aqlpa.com]

CAA-QUÉBEC. *Un comportement écologique sur la route*. [www.caaquebec.com/]

LA PRESSE (2007). «Comment devenir un voyageur responsable». Édition du 23 juin 2007 - Cahier Vacances-Voyages.

LA PRESSE (2008). «De la suite dans les idées - Démarreur écolo?». Édition du 13 janvier 2008 - Cahier Affaires.

Protégez-vous, PERRON, S. (2008), «Cote de consommation du véhicule : ça gaze?». [www.protegez-vous.ca]

Vision Durable, QUINTY, M. (2008), «Voitures recyclées à 66 % au Québec». [www.visiondurable.com]

RESSOURCES NATURELLES CANADA [<http://oee.nrcan.gc.ca/transports>]

SANTÉ CANADA (n.d.). *Qu'est-ce que le transport actif?* www.phac-aspc.gc.ca

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL [www.stl.qc.ca]

SUZUKI, D.(2008) *Le Guide Vert , comment réduire votre empreinte écologique*. Montréal : Les Éditions Boréal.

VISION DURABLE (2008), «Consommer 24 % moins d'essence, sans changer de voiture». [www.visiondurable.com/actualites/energie/5687-Consommer-24--moins-d-essence--sans-changer-de-voiture]

ZETIKA [www.zetika.com/]



Pour limiter l'usage de la voiture :

- ☐ Je priorise la marche ou le vélo (il peut être à assistance électrique)
- ☐ J'utilise le transport en commun aussi souvent que possible
- ☐ Je m'abonne à l'autopartage
- ☐ Je fais du covoiturage
- ☐ J'habite à proximité de mon lieu de travail
- ☐ Je travaille à partir de la maison lorsque possible



À l'achat d'une voiture :

- ☐ Je choisis la taille de mon véhicule en fonction de mes besoins quotidiens
- ☐ Je vérifie la cote de consommation de carburant d'un véhicule avant d'en faire l'achat
- ☐ Je choisis une voiture dont la puissance répond à mes besoins quotidiens
- ☐ Je limite mon choix d'options et d'accessoires
- ☐ Je préfère une transmission manuelle à une transmission automatique

Lors de l'utilisation d'une voiture :

- ☐ J'adopte une conduite sécuritaire, calme et préventive
- ☐ J'optimise mes déplacements en voiture
- ☐ Je modifie mes heures de travail pour éviter de voyager pendant les heures de pointe
- ☐ Je respecte les limites de vitesse
- ☐ J'évite la marche au ralenti
- ☐ J'utilise les quatre roues motrices uniquement au besoin
- ☐ Je n'utilise pas de démarreur à distance
- ☐ Je m'assure que mes pneus sont toujours bien gonflés
- ☐ Je choisis une huile à moteur qui porte la mention «économise l'énergie»
- ☐ Je ne surcharge pas inutilement mon véhicule
- ☐ Je participe à un programme de mise à la ferraille lorsque mon véhicule est trop âgé
- ☐ J'effectue un entretien régulier de mon véhicule
- ☐ Je limite l'usage de la climatisation
- ☐ Je récupère mes huiles à moteur, mes filtres, mes vieux pneus et mes batteries d'automobile

Lors des autres déplacements

- ☐ Lorsque je voyage en avion, j'achète des «crédits de carbone»
- ☐ Je priorise le train lorsque possible
- ☐ J'instaure les vidéoconférences au bureau



«C'est une triste chose que de songer que
la nature parle et que le genre humain
ne l'écoute pas.»

Victor Hugo

